

PERMANENCES JURIDIQUES

SIÈGE DE L'ASSOCIATION
1, Avenue de la Gare
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Téléphone : 01.30.44.19.87
Du lundi au vendredi sur RDV
De 09H30 à 17H30

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
DE GUYANCOURT
Place Rabelais
78280 GUYANCOURT
Téléphone : 01.39.30.32.40
Jeudi de 14H à 17H sur RDV

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
DE TRAPPES
3, Place de la Mairie
78190 TRAPPES
Téléphone : 01.30.16.03.20
Mercredi de 14H à 17H sur RDV

MAISON DES FAMILLES - Flora Tristan
1 rue des Francs Sablons
78370 PLAISIR
Sur RDV au 01.30.44.19.87
Jeudi de 9H00 à 12H00

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE
VERSAILLES - Bureau d'Aide aux Victimes
3-5, Place André Mignot - 78000 VERSAILLES
Téléphone : 01.39.07.36.99
Vendredi de 9H30-12H30 / 13H30-14H30
sans RDV

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
DE GUYANCOURT
Place Rabelais
78280 GUYANCOURT
Téléphone : 01.39.30.32.40
Sur RDV
Jeudi de 09H30-12H30 / 13H30-16H30

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
DE TRAPPES
3, Place de la Mairie
78190 TRAPPES
Téléphone : 01.30.16.03.20
Sur RDV
Lundi de 09H30-12H30 / 14H-17 H

Permanence psychologique
pour les enfants témoins de violences
intrafamiliales
Les Mercredis sur RDV
Contacter le siège au : 01.30.44.19.87

Permanence psychologique
pour les enfants victimes de harcèlement
scolaire
Les Mercredis sur RDV
Contacter le siège au : 01.30.44.19.87

SERVICE CONFIDENTIEL ET GRATUIT



SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES

78

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
D'AIDE AUX VICTIMES
D'INFRACTIONS PÉNALES**

CONVENTIONNÉE PAR LE MINISTÈRE DE
LA JUSTICE
MEMBRE DU RESEAU INAVEM

1, Avenue de la Gare
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Téléphone : 01.30.44.19.87
Télécopie : 01.39.44.92.75
e-mail : dire.montigny@wanadoo.fr

**VOUS AVEZ ÊTÉ VICTIME
D'UNE INFRACTION PÉNALE**

1. ATTEINTES AUX PERSONNES

- Coups et blessures volontaires,
- Homicides ou blessures involontaires
- Viols et autres agressions sexuelles,
- Violences conjugales,
- Menaces, injures,
- Etc ...

2. ATTEINTES AUX BIENS

- Vol simple ou aggravé,
- Escroquerie,
- Destruction, dégradation,
- Etc ...

3. ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

- Dommages corporel et matériel.

**VOUS AVEZ ÊTÉ VICTIME
D'UNE CATASTROPHE COLLECTIVE**

- Un acte de terrorisme,
- Un accident,
- Un élément naturel,
- Etc...

**D.I.R.E.
SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES
78**

VOUS

- ACCUEILLE
- ECOUTE
- AIDE DANS VOS DEMARCHES
- INFORMÉ SUR VOS DROITS
- ASSURE UN SOUTIEN JURIDIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

**D.I.R.E.
SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES
78**

VOUS

- Accompagne tout au long de la procédure.
- Soutient psychologiquement
- Informe sur la procédure pénale (le dépôt de plainte, l'enquête, le cheminement de la plainte, les poursuites pénales, le déroulé d'une audience, la demande de dommages et intérêts...)
- Aidé à constituer votre dossier auprès des assurances ou de la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI) en réparation des préjudices subis.
- Aidé à constituer les dossiers nécessaires pour percevoir vos dommages et intérêts.